

COMMUNE DE SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2023

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation : elle sera disponible sur le site internet de la Commune.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Budget Primitif constitue le 1^{er} acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Commune. Il doit être voté par l'Assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

La présente proposition budgétaire est présentée avec la reprise des résultats de l'exercice 2022.

Le contexte

Comme c'est le cas pour l'ensemble des acteurs économiques et des particuliers, le budget 2023 est marqué par l'inflation qui pèse non seulement sur les coûts de fonctionnement des services (et donc sur la capacité de la Commune à autofinancer ses investissements) mais également sur les coûts des projets d'investissement.

Le budget 2023 prend également en compte des éléments spécifiques à la commune tels que l'engagement de la Commune dans le Dispositif de revitalisation territoriale Petites Villes de Demain.

Les marges de manœuvres financières sont caractérisées comme suit :

- Une hausse de la valeur locative servant de base à la taxe foncière
- L'application aux logements vacants de la Taxe d'habitation sur les Résidences secondaires
- Une hausse générale des prix alourdissant le panier des collectivités territoriales

Les priorités du budget 2023

Le budget 2023 a été établi avec la volonté de :

- Réduire les coûts de fonctionnement tout en maintenant un niveau de service équivalent,
- Donner priorité aux investissements générateurs d'économie (isolation, type d'éclairage...), favorisant les mobilités douces, ou proposant de nouveaux services de proximité.

Le budget en chiffres

La section de fonctionnement s'élève à 2 320 494 € dont 405 622 € épargnés pour financer l'investissement.

La section d'investissement s'élève à 2 061 486 € constitués en partie des dépenses d'équipement et d'études et en opérations financières (emprunt, FCTVA...).

Le fonctionnement

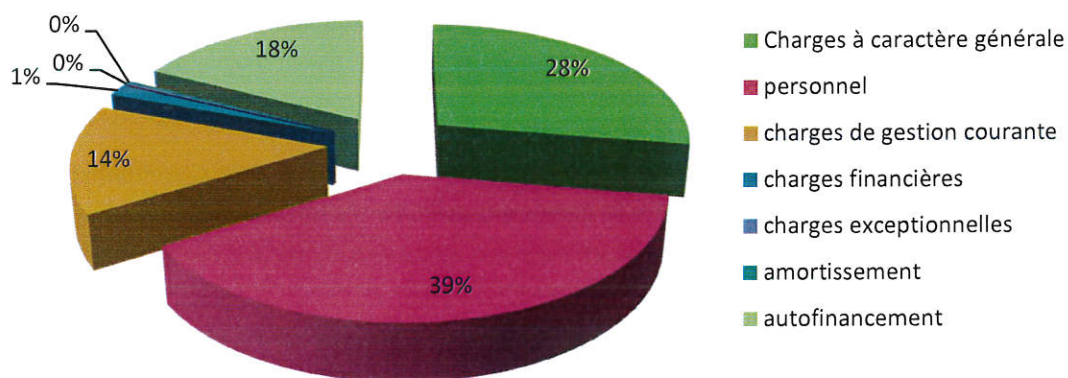
Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population et aux usagers (régies de recettes, loyers et redevances essentiellement), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les salaires et indemnités du personnel et des élus et les intérêts des emprunts à payer. Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 représentent 1 911 435 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement avant de recourir à un emprunt nouveau.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 2 320 494€



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021 BP - DM	Année 2022 BP - DM	Propositions 2023
011 - Charges à caractère général	605 164,00	649 300,00	643 000,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	258 000,00	336 500,00	280 500,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	221 900,00	176 600,00	195 600,00

62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	98 264,00	108 600,00	136 800,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	27 000,00	27 600,00	30 100,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	827 570,00	858 570,00	893 600,00
62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS			15 000,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	16 250,00	18 650,00	23 000,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	811 320,00	839 920,00	855 500,00
65 - Autres charges de gestion courante	331 795,00	335 510,00	334 510,00
66 - Charges financières	39 834,00	35 007,00	33 325,00
67 - Charges exceptionnelles	2 050,00	67 500,00	7 000,00
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	19 700,00		
Total dépenses réelles	1 826 113,00	1 945 887,00	1 911 435,00
Total dépenses d'ordre	320 736,16	459 967,00	409 059,00
Total dépenses de fonctionnement	2 146 849,16	2 405 854,00	2 320 494,00

Le chapitre 011 – charges à caractère général regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement de la collectivité et des services : électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, travaux entretien des bâtiments, entretien de voirie, petit matériel pour les ateliers, impôts et taxes, primes assurances, contrat de maintenance, entretien biens mobiliers et véhicules, prestations diverses, fêtes et cérémonies, supports de communication ... Les articles estimés à la hausse concernent les postes Consommation d'eau, le poste électricité (+15% par rapport au réalisé 2022), les postes carburant et fioul. L'article Fêtes et Cérémonies est établi à la hauteur d'une année dite normale. Le poste 6238 intègre une dotation de 10 000€ pour un appel à projets lancé par la Commission Vie quotidienne et participation citoyenne. Les actions de l'Agenda 30 relevant du fonctionnement sont réparties sur plusieurs articles. Au total, les crédits Agenda 30 en fonctionnement et en investissement s'élèvent à 15 000€.

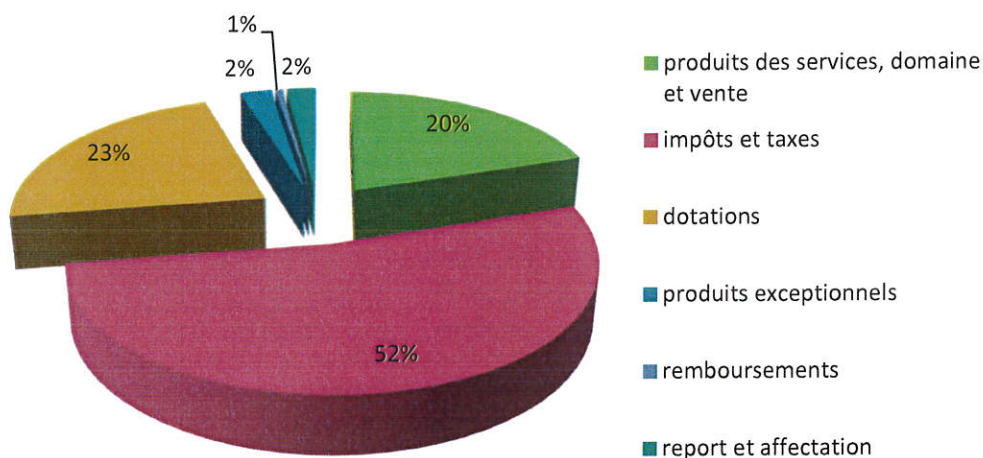
Les charges de personnel s'établissent à 893 600 €. Les éléments clés de ce chapitre sont : recrutement d'un policier municipal, d'un gestionnaire comptable, et le point d'indice valorisé sur l'année entière.

Les charges de gestion courante regroupent les indemnités aux élus, les subventions (enveloppe au niveau de 2022), la contribution au SIVOS, le remboursement de l'annuité au SDEPA ... Les charges financières sont prévues à hauteur de 33 325€. Ce chapitre comprend uniquement le remboursement des intérêts de la dette.

Virement à l'investissement : 405 622 € sont dégagées pour financer les opérations d'investissement (autofinancement).

A noter : la dotation aux amortissements de la participation à la construction du CIS (3437€ par an sur 10 ans).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 2 320 494€



	Budget 2021	Budget 2022	Proposition 2023
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	290 000,00	303 103,00	336 095,00
73 - Impôts et taxes	1 103 013,00	1 154 404,00	1 215 809,00
74 - Dotations, subventions et participations	448 935,00	451 576,00	521 741,00
75 - Autres produits de gestion courante	100 500,00	115 500,00	132 500,00
76 - Produits financiers	30,00		
77 - Produits exceptionnels	614,00	70 000,00	52 761,00
013 - Atténuations de charges	20 000,00	30 000,00	12 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	56 757,16	155 271,00	49 588,00
Total recettes réelles	2 019 849,16	2 279 854,00	2 230 494,00

Les produits des services regroupent les redevances d'occupation du domaine public, les droits de stationnement, la mise à disposition du trinquet, les recettes de la Prison des Evêques, les mises à dispositions aux budgets annexes, et les remboursements de frais de chauffage... A noter que désormais, les redevances du Camping municipal sont portées sur un Budget annexe.

Les impôts regroupent le produit prévisionnel des taxes foncières (680 082 €), la compensation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (98 189 €), l'attribution de compensation versée par la CAPB (339 673 €), la taxe sur la consommation finale d'électricité...

Le Budget est proposé à taux fiscaux constants. Les recettes issues des taxes locales augmentent en raison de l'actualisation des bases et de l'instauration de la taxe d'habitation des résidences secondaires sur les logements vacants .

Ce budget intègre au chapitre 74 une DGF s'élevant à 443 036€.

Les autres produits de gestion courante sont composés pour l'essentiel du revenu des immeubles.

Les produits exceptionnels (52 761€) consistent pour l'essentiel en la perception de l'excédent du budget annexe du camping.

Les atténuations de charges pour 12 000 € comprennent les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux situations d'indisponibilité physique.

Enfin, l'excédent de fonctionnement reporté de 2022 s'élève à 49 5881€.

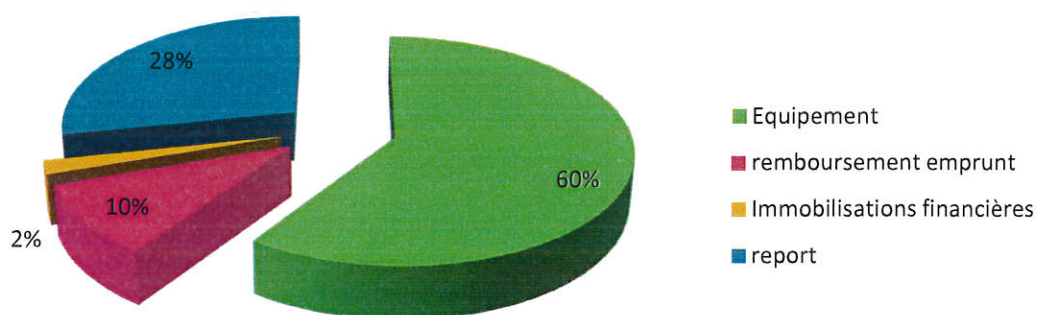
L'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites financières (emprunts, FCTVA, affectation résultats N-1), et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 2 061 486€



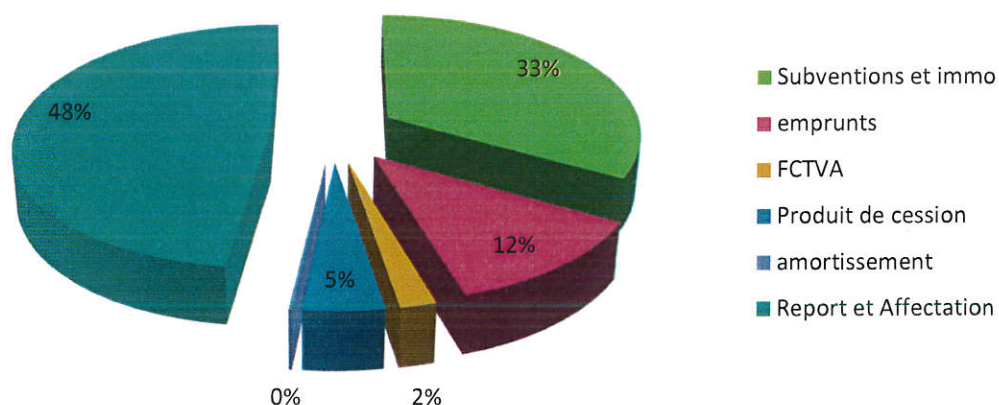
L'encours de la dette au 01/01/2023 est de 1 662 295,79 €.

Les opérations d'équipement prévus en 2023 consistent en :

OPERATION	OBJET	SITE	Montant en €	article
125-BATIMENTS COMMUNAUX	étude de programmation	ancien centre d'incendie et de secours	19 000	2031
	électricité	école publique	1 000	21312
	charpente et travaux intérieurs	Siège de la Goizeko Izarra	13 500	21318
	renouvellement menuiserie	cité administrative	25 000	21318
	remplacement néons	vestiaires, marché couvert, ateliers	10 400	21318
	rénovation toiture	corps de garde Citadelle	5 000	21318
	remplacement 2 paires de volet	ancienne infirmerie	1 500	21318
	isolation plafonds	ancienne infirmerie	5 000	21318
SOUS TOTAL - 125			80 400	
156- Acquisition matériel	SIL	mini-giratoire croix	1 000	2152
	panneaux extinction EP	entrées de ville	1 300	2152
	borne escamotable	Porte de France ou Porte Saint-Jacques	15 000	2158
	plots 10	-	1 500	2158
	dotation services techniques		4 000	2158
	portiques	parking des Fauvettes	2 000	2158
	imprimante/photocopieur	accueil mairie	2 700	2183
	2 télévisions	Prison des Evêques	1 200	2183
	mobilier	marché couvert/salle d'Honneur	5 000	2184
	renouvellement fauteuils 25	Cinéma le Vauban	5 000	2184
SOUS TOTAL - 156			38 700	
197 - Voirie	couloir mobilité douce et panneaux	rue Ibai Alde	10 000	2151
	réaménagement	avenue Renaud	300 000	2151
	cheminement piéton	rue de Zuharpeta	15 000	2151
	parvis et cheminement piéton	place du Trinquet / chemin des roses	15 000	2151
	parvis et trottoir	virage RD933	20 000	2151
SOUS TOTAL - 197			360 000	
222- Aménagement espace public	maîtrise d'œuvre	pl de Gaulle, pont de la Nive, Pte de Cize	46 500	2031
	Réhabilitation remparts	Citadelle	10 000	2128
	dévégétalisation remparts	place du marché couvert	3 000	2128
	création main-courante	jardin maison Laborde	500	2128
	accessibilité et récupérateur EP	Jardins familiaux	1 000	2128
	enfouissement réseau et création stationnement	Salicarte	10 000	2128
	reprise muret	vieux cimetière	5 000	21316
	stabilisation talus	vieux cimetière	15 000	21316
	restauration sol et nouveau jeu	jardin public	24 000	2184
	parcours de la biodiversité		3 000	2184

	achat essaim	Kurutxamendi	400	2184
SOUS TOTAL - 222			118 400	
248-installation sportive	étude de programmation terrain synthétique	plaine des sports	12 000	2031
	éclairage terrain	plaine des sports	19 500	21318
	éclairage terrain	fronton	13 500	21318
	éclairage terrain	stade Jai Alai	18 000	21318
	optimisation production d'ECS	vestiaires arrières du JA et Jaureguy	2 000	21318
	Peinture court n°1	Tennis	6 000	21318
	récupérateur EP	gradins Jaureguy	5 000	2158
	parcours de la forme		3 000	2158
SOUS TOTAL - 248			79 000	
257-Square intergénérationnel	mdo et travaux (hors régie)	ancienne piscine	550 000	21318

RECETTES d'INVESTISSEMENT : 2 061 486€



Les taxes locales

Il est proposé de voter les taux constants comme suit :

	Base notifiée 2023	Taux proposé	Produit attendu
<i>Taxe foncière bâti</i>	2 342 000	28,80	674 496
<i>Taxe foncière non bâti</i>	15 300	36,51	5 586
<i>Taxe d'habitation</i>	464 740	16,93	98 189

Les budgets annexes

Pour la gestion de certains services, la Commune de Saint-Jean-Pied-de-Port a mis en place des budgets annexes.

Budget	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Encours de la dette
Régie du Train	62 111,00	92 593,00	54 831,65
Camping municipal	132 000,00	22 309,00	
Village-vacances	17 598,00	32 794,00	16 688,34

L'investissement de la régie du Train consiste en : remboursement d'emprunt.

L'investissement de la régie du Village vacances consiste en : remboursement d'emprunt (dernière annuité).

L'investissement du Camping municipal consiste en l'équipement en mobilier, et la pose d'une rambarde de sécurité.